

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Table des matières

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de la variation des actifs financiers nets	7
État des gains de réévaluation	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires aux états financiers	10 - 35

Rapport de la direction

La responsabilité de la direction pour la préparation des états financiers

Les états financiers de l'Université de Saint-Boniface (l'Université) qui accompagnent ce rapport sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public tel qu'établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. Le résumé des principales méthodes comptables est compris à la note 2 des états financiers.

La préparation des états financiers exige nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions touchant l'exercice courant ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochains exercices. La direction de l'Université maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et comptabilisées, et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le bureau des gouverneurs de l'Université a rencontré la direction afin de revoir les états financiers et de discuter des points importants se rattachant à la communication des informations financières ou aux contrôles internes avant qu'elle approuve les états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./LLP, des auditeurs externes indépendants, nommés par le bureau des gouverneurs. Le rapport de l'auditeur indépendant élabore leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion sur les états financiers de l'Université.



Richard Fréchette, c.p.a., c.m.a.
Vice-recteur, administration et finance

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de Saint-Boniface (l'« Université »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets, l'état des gains de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 24 juin 2026

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

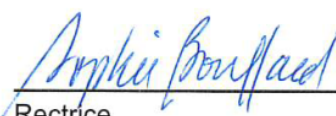
État de la situation financière

Au 31 mars	2026	2025
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	3 768 091	1 982 379
Comptes à recevoir (note 4)	2 538 280	4 167 273
Placements (note 5)	39 825 010	35 461 386
	46 131 381	41 611 038
Passifs		
Comptes à payer et frais courus (note 6)	5 693 396	6 307 055
Contributions reportées (note 7)	8 244 781	6 955 342
Emprunts (note 8)	11 636 722	10 829 581
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	1 878 800	1 820 542
	27 453 699	25 912 520
Actifs financiers nets avant les placements en dotation	18 677 682	15 698 518
Placements en dotation (note 5)	30 105 065	27 704 415
Actifs financiers nets	48 782 747	43 402 933
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 10)	36 839 213	37 914 262
Frais payés d'avance	579 728	585 716
	37 418 941	38 499 978
Excédent accumulé (note 17)	86 201 688	81 902 911
Composition de l'excédent accumulé		
Investi en immobilisations	24 997 591	26 180 008
Affecté d'origine interne (note 18)	22 277 853	20 865 347
En dotation (note 11)	22 689 057	20 909 193
Non affecté	1 385 547	1 383 342
	71 350 048	69 337 890
Excédent accumulé lié aux activités Gains de réévaluation cumulés	14 851 640	12 565 021
	86 201 688	81 902 911

Engagements et éventualité (note 13)

Approuvé au nom du Bureau des gouverneurs :


Présidente


Rectrice

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2026	2026	2025
	Budget		
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions			
Province du Manitoba	25 178 250	26 028 059	24 334 301
Gouvernement du Canada	5 748 526	5 646 705	6 622 055
Droits de scolarité	8 557 000	8 760 343	8 245 570
Revenus de placement (note 5)	2 237 815	3 342 034	2 126 279
Loyers et stationnement	986 150	1 166 971	1 027 485
Dons autres qu'en dotation	605 050	751 062	549 266
Autres revenus	1 868 695	1 582 229	1 940 644
	45 181 486	47 277 403	44 845 600
Dépenses (note 16)			
Enseignement	23 466 079	24 516 963	22 500 468
Exploitation et entretien des installations	5 317 791	5 269 014	4 972 992
Soutien institutionnel	5 827 759	4 726 673	6 507 646
Services académiques et soutien aux étudiants	5 105 391	5 425 164	4 865 842
Technologies de l'information	2 749 820	2 606 023	2 167 053
Engagements internes et externes	3 134 183	3 748 644	3 401 438
Recherche	1 148 988	752 628	1 035 166
	46 750 011	47 045 109	45 450 605
Excédent (insuffisance) de fonctionnement avant la contribution en dotation	(1 568 525)	232 294	(605 005)
Contribution en dotation			
Dons en dotation (note 11)	315 000	411 995	311 185
Revenu net des placements en dotation (note 5)	22 185	1 367 869	232 654
	337 185	1 779 864	543 839
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	(1 231 340)	2 012 158	(61 166)
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	69 337 890	69 337 890	69 399 056
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	68 106 550	71 350 048	69 337 890

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2026	2026	2025
	Budget		
	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	(1 231 340)	2 012 158	(61 166)
Variation des immobilisations			
Acquisition d'immobilisations	(2 252 000)	(766 016)	(2 245 279)
Amortissement des immobilisations	1 993 300	1 841 065	1 812 649
Variation nette des immobilisations	(258 700)	1 075 049	(432 630)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation des frais payés d'avance		5 988	(265 692)
Gains nets de réévaluation de l'exercice		2 286 619	3 405 209
Variation nette des autres actifs non financiers		2 292 607	3 139 517
Augmentation des actifs financiers nets		5 379 814	2 645 721
Actifs financiers nets au début de l'exercice		43 402 933	40 757 212
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice		48 782 747	43 402 933

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2026	2025
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	<u>12 565 021</u>	<u>9 159 812</u>
Gains nets non-réalisés attribuables aux placements cotés sur un marché actif	5 120 933	4 555 489
Gains nets réalisés sur la cession de placements cotés sur un marché actif, reclassés aux résultats	<u>(2 834 314)</u>	<u>(1 150 280)</u>
Gains nets de réévaluation de l'exercice	<u>2 286 619</u>	<u>3 405 209</u>
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	<u>14 851 640</u>	<u>12 565 021</u>
Composition des gains de réévaluation cumulés		
Placements	8 384 916	6 982 780
Placements en dotation (note 11)	<u>6 466 724</u>	<u>5 582 241</u>
	<u>14 851 640</u>	<u>12 565 021</u>

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	2 012 158	(61 166)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 841 065	1 812 649
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	58 258	58 138
Contributions reportées comptabilisées aux revenus	(8 364 003)	(9 230 470)
Gains nets réalisés sur la cession de placements	(2 834 314)	(1 150 280)
	(7 286 836)	(8 571 129)
Variation nette des actifs et passifs reliés aux activités de fonctionnement		
Comptes à recevoir	1 628 993	2 533 578
Comptes à payer et frais courus	(613 659)	1 209 238
Frais payés d'avance	5 988	(265 692)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	134 364
	(6 265 514)	(4 959 641)
Activités de financement		
Ajout des emprunts	1 200 000	850 000
Remboursement des emprunts	(392 859)	(371 520)
Contributions reportées - apports reçus	9 653 442	9 518 678
	10 460 583	9 997 158
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(766 016)	(2 245 279)
Autres activités d'investissement		
Acquisition nette de placements	(127 174)	(21 516)
Acquisition nette de placements en dotation	(1 516 167)	(886 058)
	(1 643 341)	(907 574)
Augmentation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	1 785 712	1 884 664
Encaisse au début de l'exercice	1 982 379	97 715
Encaisse à la fin de l'exercice	3 768 091	1 982 379

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

1. Organisation

L'Université de Saint-Boniface (l'« Université ») est constituée en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. L'Université est régie par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la Loi sur l'Université de Saint-Boniface (C.P.L.M. c. U150). L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et elle bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Seule université francophone dans l'Ouest canadien, l'Université de Saint-Boniface offre une éducation collégiale et universitaire qui favorise le développement du plein potentiel de sa population étudiante, tout en contribuant à l'avancement des connaissances et à l'épanouissement de la francophonie du Manitoba et d'ailleurs.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

Pour la préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit s'appuyer sur des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants inscrits d'actifs et de passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction au fur et à mesure qu'elle dispose de renseignements supplémentaires. Les postes sujets à ces estimations comprennent les comptes à recevoir, les placements, les comptes à payer et frais courus, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les immobilisations.

c) Instruments financiers

Juste valeur

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Cette catégorie comprend l'encaisse et les placements. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont présentés à leur juste valeur, les gains et les pertes non réalisés, le cas échéant, étant présentées dans l'état des gains de réévaluation. Lorsque les gains et pertes sont réalisés, ils sont transférés et comptabilisés à l'état des résultats.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Coût amorti

Cette catégorie comprend les comptes à recevoir, les comptes à payer et frais courus ainsi que les emprunts. Ils sont initialement comptabilisés au coût, puis détenus au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la déduction des pertes de valeur dans le cas des actifs financiers. La réduction de valeur sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti est constatée lorsque le montant de la perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont alors ajustés à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Dépréciation

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. À la date de chaque état de la situation financière, les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition, de la cession ou de l'émission d'instruments financiers sont passés en dépenses dans le cas des instruments réévalués à la juste valeur, ou imputés aux instruments financiers dans le cas des instruments évalués au coût après amortissement.

d) Comptabilisation des revenus

Subventions gouvernementales, dons et apports

Les paiements de transferts sont constatés comme subventions gouvernementales et sont comptabilisés dans les revenus dans l'exercice au cours duquel le gouvernement cédant les a dûment autorisés et que l'Université a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il y en a. Les paiements de transferts assortis de stipulations créant une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés dans les contributions reportées et sont constatés aux résultats au fur et à mesure que les conditions des stipulations sont remplies.

Les dons et les autres apports sans restrictions sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus ou à recevoir si le montant peut être estimé et le recouvrement est assuré.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Comptabilisation des revenus (suite)

Subventions gouvernementales, dons et apports (suite)

Les subventions gouvernementales et les dons avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées et sont reconnus à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin ou lorsque les conditions de la restriction sont remplies.

Les subventions d'immobilisations sont constatées à titre de revenus dans l'état des résultats. Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'emprunts à l'état de la situation financière. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation du Manitoba (le « ministère »). Le financement reçu du ministère en lien avec les billets à ordre pour couvrir le capital et les frais d'intérêts est enregistré à titre de revenus dans l'état des résultats.

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les revenus d'intérêts et les gains ou pertes réalisés à la cession de placements. Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce que les placements connexes soient vendus. Une fois réalisés, ces gains ou pertes sont comptabilisés comme revenus de placement dans l'état des résultats lorsque les revenus de placement ne sont grevés d'aucune restriction.

Les revenus de placement qui proviennent des apports avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées lorsque les termes de la restriction créent un passif, puis comptabilisés comme revenus lorsque les conditions des restrictions sont remplies.

Dotation

Les dons destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Comptabilisation des revenus (suite)

Droits de scolarité, loyers et stationnement, autres revenus

L'Université doit constater les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation lorsqu'elle remplit (à un moment précis) ou à mesure qu'elle remplit (progressivement) l'obligation de prestation, soit lorsque le payeur a le contrôle des avantages associés aux biens ou services promis.

(a) L'Université comptabilise les droits de scolarité au fur et à mesure que les cours sont dispensés et que l'obligation de performance est remplie.

(b) L'Université comptabilise les revenus de loyers pour les résidences, salles diverses, stationnement lorsque les services sont rendus et si le montant à recevoir fait l'objet d'une estimation raisonnable et la réception est raisonnablement assurée.

(c) Les autres revenus comprennent, entre autre, des frais divers (attestation, relevé de note, amendes, casiers, billets, tests de compétences linguistiques, etc.), des frais d'adhésion, des ventes de livres, et de matériel didactique et des revenus de contrats divers (principalement des remboursements de frais de charge de cours et formations).

L'Université comptabilise les frais divers, des ventes de livres et de matériel didactique au moment de la vente.

L'Université comptabilise les revenus de contrats divers et des frais d'adhésion au fur et à mesure que les cours sont dispensés ou que l'obligation de performance est remplie.

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs existants et sont détenus pour la prestation de services. Ils ont une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'année en cours et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités de l'Université. Cette catégorie comprend les immobilisations et les frais payés d'avance.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et font l'objet d'un amortissement calculé sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire comme suit :

Immeubles et améliorations	25-60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique	5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis. Ils sont amortis lorsqu'ils sont disponibles pour utilisation. Le terrain n'est pas amorti puisque sa valeur reste permanente.

La valeur nette des immobilisations est réduite lorsque les conditions indiquent qu'elles ne permettent plus à l'Université de fournir des biens et des services, ou lorsque les avantages économiques futurs associés à ces immobilisations sont inférieurs à la valeur nette aux livres. Les réductions de valeur sont comptabilisées comme dépense dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

g) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint l'Université à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et / ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que des activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

g) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation (suite)

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée. Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

h) Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art ne sont pas comptabilisées comme actifs dans ces états financiers. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers. Aucune évaluation de la valeur des collections n'est disponible.

i) Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés

Avantages sociaux

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de retraite, se rapportent à l'assurance vie et invalidité de longue durée et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées par l'Université et ses employés, selon le cas.

Congés rémunérés: jours accumulés de maladie

L'Université administre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont elle assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. L'Université alloue à certains groupes d'employés un nombre précis de jours chaque année, qui servent de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure, mais ces jours ne sont pas financièrement compensés au départ. Les employés peuvent accumuler leurs jours de maladie non utilisés durant l'année, jusqu'au maximum autorisé dans la convention collective ou le contrat de travail. Les jours de maladie accumulés peuvent être utilisés dans les années à venir dans la mesure où le temps requis par la maladie ou la blessure de l'employé ne dépasse pas l'allocation des jours de maladie accumulés par l'employé, jusqu'à un maximum de 180 jours. Les jours de congé de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont pris. L'obligation liée aux jours de maladie accumulés a été estimée par l'Université en fonction de l'utilisation historique et est comptabilisée dans les comptes à payer et frais courus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

- i) Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés (suite)

Congés rémunérés: autres

Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et aux études du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. Les congés annuels et administratifs des membres du personnel de l'Université sont comptabilisés sur une base de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations que l'Université verse au régime sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

- j) Dépenses par fonction

Enseignement

Cette catégorie englobe les dépenses directes liées aux activités d'enseignement et d'apprentissage. Cela comprend les cours crédités et non crédités des programmes universitaires et collégiaux en vigueur ainsi que la formation continue.

Exploitation et entretien des installations

Cette catégorie comprend les dépenses associées à la gestion des immobilisations de l'établissement, incluant l'administration et l'entretien des installations, les immeubles à location, les services publics, les services de sécurité et de garde, les réparations et rénovations et le développement des infrastructures. Cette catégorie comprend également l'amortissement des immobilisations, la dépense de désactualisation, ainsi que les frais d'intérêts liés au financement des immobilisations par la province du Manitoba.

Soutien institutionnel

Cette fonction inclut des activités qui soutiennent l'établissement dans son ensemble, tel que l'administration, le développement et les communications, les finances, les ressources humaines, et toute autre activité administrative générale centralisée à l'échelle de l'établissement.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Dépenses par fonction (suite)

Services académiques et soutien aux étudiants

Cette catégorie comprend les dépenses liées aux services académiques tels que celles de la bibliothèque ainsi que les dépenses de fonctions centralisées qui supportent l'étudiant ou des catégories d'étudiants telles que le registrariat, l'orientation, les sports, le service de perfectionnement linguistique, le Bureau de la vie étudiante, le service d'accessibilité aux études, le bureau international, le Sportex, la résidence étudiante et le service de bien-être étudiant.

Technologies de l'information

Cette fonction regroupe les dépenses reliées aux technologies de l'information à l'échelle de l'établissement.

Engagements internes et externes

Cette catégorie regroupe les dépenses associées au financement reçu pour les projets spécifiques tels que le centre de ressources en français juridique, les projets en partenariat avec la communauté, ainsi que les bourses.

Recherche

Cette catégorie comprend les dépenses pour toutes les activités de recherche financées par des subventions et par des contrats dans le but de produire des résultats de recherche. Les dépenses associées à cette fonction comprennent l'administration et la coordination de la recherche ainsi que les coûts d'appui établis pour l'ensemble des projets de recherche.

k) Budget

Les chiffres du budget sont fournis pour des fins de comparaison et ont été approuvés par le Bureau des gouverneurs de l'Université.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

I) Modification futures des normes comptables

Un certain nombre de normes comptables du secteur public canadien, nouvelles et modifiées, ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées dans la préparation des présents états financiers. Ces normes entreront en vigueur comme suit :

Le cadre conceptuel révisé remplacera le cadre existant, actuellement établi dans la Section SP 1000, Concepts des états financiers, et la Section SP 1100, Objectifs des états financiers. Le cadre révisé s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2026. Une adoption anticipée est permise, et il doit être appliqué de façon prospective.

Parallèlement à la publication du cadre conceptuel révisé, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié la Section SP 1202, Présentation des états financiers. Cette nouvelle norme introduit un modèle de présentation actualisé qui s'appuie sur la Section SP 1201 existante du même nom et vise à améliorer la compréhension des états financiers. La Section SP 1202, ainsi que les modifications corrélatives, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2026. Une adoption anticipée est permise, à condition que le cadre conceptuel révisé soit adopté en même temps.

L'Université évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes. À ce stade, l'ampleur de leur incidence sur les états financiers n'a pas encore été déterminée.

3. Marge de crédit

L'Université détient une marge de crédit autorisée au montant de 3 000 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 0,25 % soit 4,70 % au 31 mars 2026 (5,20 % au 31 mars 2025) et est garantie par une convention de sûreté générale de premier rang sur les actifs excluant les immobilisations. Au 31 mars 2026 et 2025, la marge de crédit n'a pas été utilisée.

4. Comptes à recevoir

	2026	2025
	\$	\$
Gouvernement du Canada	2 092 717	3 604 579
Province du Manitoba	79 773	118 308
Étudiants	240 656	215 823
Autres	309 778	369 470
Provision pour créances douteuses	(184 644)	(140 907)
	2 538 280	4 167 273

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

5. Placements

	2026	2025
	\$	\$
Placements - fonctionnement général	39 825 010	35 461 386
Placements en dotation	30 105 065	27 704 415
	69 930 075	63 165 801

La composition des placements évalués à la juste valeur est la suivante:

	2026	2025
	\$	\$
Encaisse et marché monétaire	2 199 218	1 638 300
Titres à revenus fixes	21 992 421	18 965 011
Actions canadiennes	7 129 516	6 521 859
Actions américaines	10 374 102	10 465 145
Actions étrangères	5 551 655	5 317 331
Actions de marchés émergents	6 577 754	6 093 984
Placements alternatifs	8 858 470	8 302 461
Autres placements	7 246 939	5 861 710
	69 930 075	63 165 801

Les titres à revenus fixes portent intérêt à des taux de 1,10 % à 5,60 % (1,10 % à 5,60 % en 2025) et viennent à échéance entre juin 2026 et décembre 2051.

Les revenus de placements, incluant les revenus nets des placements en dotation, sont composés des intérêts, des dividendes et des gains nets réalisés, comme présenté ci-dessous:

	2026			2025
	Fonctionnement général	Dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Intérêts	250 087	63 919	314 006	347 023
Dividendes	881 392	680 191	1 561 583	861 630
Gains nets réalisés	1 490 735	1 343 579	2 834 314	1 150 280
	2 622 214	2 087 689	4 709 903	2 358 933

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

6. Comptes à payer et frais courus

	2026	2025
	\$	\$
Dûs aux employés	4 644 542	5 398 813
Comptes à payer - fournisseurs	1 048 854	908 242
	5 693 396	6 307 055

7. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées de subventions et de dons avec restrictions qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, mais qui n'ont pas encore été dépensés. Ces contributions reportées comprennent également des revenus des placements en dotation, des droits de scolarité non gagnés et autres recettes non comptabilisés aux revenus.

Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportés :

	2026				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	5 065 493	647 000	406 030	836 819	6 955 342
Apports reçus	8 119 863	55 000	449 185	1 029 394	9 653 442
Constatation aux revenus	(7 133 683)	-	(477 692)	(752 628)	(8 364 003)
Variation nette	986 180	55 000	(28 507)	276 766	1 289 439
Solde à la fin	6 051 673	702 000	377 523	1 113 585	8 244 781

	2025				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	4 888 109	630 000	345 223	803 802	6 667 134
Apports reçus	8 046 871	17 000	386 624	1 068 183	9 518 678
Constatation aux revenus	(7 869 487)	-	(325 817)	(1 035 166)	(9 230 470)
Variation nette	177 384	17 000	60 807	33 017	288 208
Solde à la fin	5 065 493	647 000	406 030	836 819	6 955 342

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

8. Emprunts

Les emprunts de l'Université sont conclus sous forme de billets à ordre avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations. Ces billets à ordre de 10 à 40 ans sont payables, capital et intérêts, en versements annuels et ont des échéances à diverses dates allant de 2032 à 2066. Le remboursement du capital et des intérêts est entièrement financé par des octrois de la province du Manitoba et est accordé par le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation du Manitoba. Les billets à ordre portent des taux d'intérêt variant de 2,50 % à 6,00 %.

La dépense d'intérêt de 512 645 \$ (491 709 \$ en 2025) liée à la dette est comptabilisée dans l'état des résultats.

Les versements en capital et les intérêts pour les cinq prochaines années sont présentés ci-dessous :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2027	418 164	545 662	963 826
2028	418 487	527 289	945 776
2029	418 829	506 169	924 998
2030	418 878	486 053	904 931
2031	419 885	466 909	886 794
Par la suite	9 542 479	5 584 028	15 126 507
	11 636 722	8 116 110	19 752 832

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'Université sont basées sur la meilleure estimation de la direction des coûts futurs de remédiation de l'amiante dans ses immeubles. Le total estimé de l'obligation non actualisées au 31 mars 2026 est 2 820 834 \$. Basé sur la vie utile des immeubles, cette remédiation est prévue entre 2039 à 2066, ou lors de la vente de l'immeuble. L'Université a appliqué un taux d'inflation de 2,00 % (2,00 % en 2025) et un taux d'actualisation de 3,20 % (3,20 % en 2025) pour calculer la valeur actuelle nette de l'obligation. La dépense de désactualisation de l'obligation est comptabilisée dans l'état des résultats.

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	1 820 542	1 628 040
Augmentation de l'obligation	-	134 364
Dépense de désactualisation	58 258	58 138
Solde à la fin	1 878 800	1 820 542

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

10. Immobilisations

							2026
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	1 112 855	52 355 747	966 212	11 010 478	4 070 693	-	69 515 985
Acquisitions	-	498 272	-	91 271	176 473	-	766 016
Disposition	-	-	-	(41 223)	-	-	(41 223)
Solde à la fin	1 112 855	52 854 019	966 212	11 060 526	4 247 166	-	70 240 778
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	18 398 385	759 172	8 719 503	3 724 663	-	31 601 723
Amortissement	-	1 269 663	48 311	415 220	107 871	-	1 841 065
Disposition	-	-	-	(41 223)	-	-	(41 223)
Solde à la fin	-	19 668 048	807 483	9 093 500	3 832 534	-	33 401 565
Valeur comptable nette	1 112 855	33 185 971	158 729	1 967 026	414 632	-	36 839 213

							2025
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	812 718	50 909 968	966 212	10 567 558	4 036 956	-	67 293 412
Acquisitions	300 137	1 445 779	-	465 626	33 737	-	2 245 279
Disposition	-	-	-	(22 706)	-	-	(22 706)
Solde à la fin	1 112 855	52 355 747	966 212	11 010 478	4 070 693	-	69 515 985
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	17 156 902	710 861	8 334 101	3 609 916	-	29 811 780
Amortissement	-	1 241 483	48 311	408 108	114 747	-	1 812 649
Disposition	-	-	-	(22 706)	-	-	(22 706)
Solde à la fin	-	18 398 385	759 172	8 719 503	3 724 663	-	31 601 723
Valeur comptable nette	1 112 855	33 957 362	207 040	2 290 975	346 030	-	37 914 262

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

11. Dotation

La dotation comprend les dons dont le capital doit être maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces dons doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs, par exemple pour les bourses et les prix accordés aux étudiants. L'Université a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité, et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année selon la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais, à long terme, ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Le revenu de placement généré en dotation au-delà du montant distribuable en bourses est réinvesti non seulement pour maintenir la valeur de ces dons, mais aussi pour accroître la valeur réelle des fonds en dotation.

L'Université a le pouvoir de modifier les termes et conditions de la dotation pour permettre :

- a) qu'une partie du revenu généré par les placements en dotation soit retenue et non distribuée pour éviter une fluctuation et assurer une stabilité dans le montant distribuable afin de régulariser la distribution du revenu généré par les dotations;
- b) de puiser dans le capital afin de maintenir une stabilité des montants distribués, à la suite de rendements négatifs des placements. Ceci a pour but de régulariser la répartition des revenus de placement générés par les dons en dotation, si le Bureau des gouverneurs est de l'avis que le fait de puiser dans le capital est favorable à l'Université et n'affecte pas la valeur à long terme des dotations.

Si, dans une année, le revenu généré par les placements en dotation est insuffisant pour financer les bourses versées, le revenu de placement capitalisé accumulé est utilisé pour financer ces versements. Cependant pour des fonds sans revenu de placement capitalisé accumulé suffisant pour la distribution, le capital en dotation est utilisé au cours de l'année avec l'intention d'être récupéré par des revenus de placement futurs.

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	26 491 434	24 410 460
Revenus de placements réinvestis	1 367 869	232 654
Gains nets de réévaluation	884 483	1 537 135
Dons en dotation pour l'année	411 995	311 185
 Solde à la fin	 29 155 781	 26 491 434
 Solde à la fin est composé de :		
Excédent accumulé - fin de l'exercice	22 689 057	20 909 193
Gains de réévaluation cumulés	6 466 724	5 582 241
 Solde à la fin	 29 155 781	 26 491 434

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

12. Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées (le « Régime ») auquel les employés participent. L'Université verse des cotisations patronales, ce qui constitue sa seule obligation, car elle n'endosse aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du Régime.

Le Régime est conforme à la Loi sur les prestations de pension (Manitoba) et à la Loi de l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux règlements connexes. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime. Ce comité de retraite est composé de trois membres actifs avec droit de vote élus par les participants au Régime ou nommés par le syndicat, selon le cas. L'Université nomme cinq représentants actifs ayant droit de vote. L'un de ces représentants est le vice-recteur à l'administration et aux finances. Les participants non actifs doivent aussi élire ou nommer une personne au comité ayant le droit de vote. Les membres du comité peuvent élire une personne supplémentaire qui siégera au comité avec droit de vote, pourvu que cette personne soit experte en matière de pension. Le comité peut aussi comprendre un membre sans droit de vote élu ou nommé par les participants actifs au Régime.

Le Régime a ses propres états financiers qui ne font pas partie des états financiers de l'Université.

Les cotisations patronales pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 se sont élevées à 1 881 843 \$ (1 730 629 \$ en 2025) et sont inscrites à titre de dépense à l'état des résultats.

13. Engagements et éventualité

Autoassurance

L'Université est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (« CURIE »), une coopérative d'autoassurance qui comprend plus de 75 universités et collèges canadiens. CURIE assure les biens, la responsabilité civile et les risques d'erreurs et d'omissions de ses membres. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, l'Université pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

Obligations contractuelles

L'Université a signé des contrats de construction et de services inhérents à ses activités. Les contrats ainsi exigibles s'élèvent à 837 000 \$ et expirent dans la prochaine année financière.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

14. Droits contractuels

L'Université a conclu des contrats de bail pour la location de certaines salles et de bureaux. Le total mensuel de ces contrats se chiffre à 17 100 \$ et viennent à échéance entre le 30 juin et le 31 juillet 2026.

15. Instruments financiers

	Juste valeur	Coût amorti	2026	2025
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	3 768 091	-	3 768 091	1 982 379
Comptes à recevoir	-	2 538 280	2 538 280	4 167 273
Placements - fonctionnement général	39 825 010	-	39 825 010	35 461 386
Placements en dotation	30 105 065	-	30 105 065	27 704 415
Comptes à payer et frais courus	-	5 693 396	5 693 396	6 307 055
Emprunts	-	11 636 722	11 636 722	10 829 581

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur en fonction de la manière dont la juste valeur est observable:

- Niveau 1: Les prix (non rajustés) sont cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2: Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3: Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

15. Instruments financiers (suite)

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

	2026			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	3 768 091	-	-	3 768 091
Placements - fonctionnement général	18 492 854	21 332 156	-	39 825 010
Placements en dotation	13 339 391	16 765 674	-	30 105 065
	35 600 336	38 097 830	-	73 698 166

	2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	1 982 379	-	-	1 982 379
Placements - fonctionnement général	16 994 477	18 466 909	-	35 461 386
Placements en dotation	13 042 142	14 662 273	-	27 704 415
	32 018 998	33 129 182	-	65 148 180

Politique de placement

L'Université, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché et le risque de change. L'objectif de l'Université en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

15. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Université lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Université est exposée principalement au risque de crédit en ce qui concerne l'encaisse, les comptes à recevoir et les placements. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est bonne.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – subventions est considéré comme négligeable puisque les sommes sont à recevoir des gouvernements provincial et fédéral.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – droits de scolarité et autres est limité, puisque les sommes viennent d'une grande base de clients et que le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. L'Université a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

Il y a concentration du risque en ce qui a trait aux placements lorsqu'une tranche importante du portefeuille est constituée de placements dont les valeurs présentent des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. De façon générale, le risque de crédit vient des placements dans des titres à revenus fixes. Les énoncés de la politique et les procédures de placement de l'Université, qui sont revus chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque.

L'Université veille à la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances et d'audit, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les indices boursiers et la volatilité de ces taux et indices.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

15. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie ou la juste valeur des instruments financiers.

L'Université est exposée à ce risque lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant un taux d'intérêt. Les placements sont alors exposés au risque que leur juste valeur fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition de l'Université au risque de taux d'intérêt lié aux placements comptabilisés à la juste valeur, classés par échéances :

	2026	2025
	\$	\$
Moins de 90 jours	183 697	66 448
90 jours à un an	422 007	256 828
Plus de un an à 5 ans	2 627 543	2 015 087
Plus de 5 ans à 10 ans	2 610 107	2 675 211
Plus de 10 ans	3 083 473	2 878 143
Sans échéance	13 065 594	11 073 294
	21 992 421	18 965 011

	2026	2025
	\$	\$
Placements associés à un taux d'intérêt	21 992 421	18 965 011
Placements non associés à un taux d'intérêt	47 937 654	44 200 790
Solde à la fin	69 930 075	63 165 801

Au 31 mars 2026, une fluctuation de 0,50 % des taux d'intérêt, avec toutes les autres variables constantes, aurait une incidence estimée sur la juste valeur des instruments à revenu fixe de 654 400 \$ (256 000 \$ au 31 mars 2025).

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

15. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'Université. Au 31 mars 2026, l'Université est exposée au risque de change en raison des placements en dollars américains. Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1,00 % par rapport au dollar américain et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des actifs aurait diminué ou augmenté d'environ 172 000 \$ (161 000 \$ au 31 mars 2025). Dans les faits, les résultats pourraient être différents de cette analyse de sensibilité.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre représente la perte potentielle qui peut être causée par une variation de la juste valeur de l'instrument financier. Les placements de l'Université sont soumis aux fluctuations normales de marché et aux risques inhérents à l'investissement dans les marchés.

L'Université est exposée au risque de prix autre en raison des titres dans son portefeuille de placement, étant donné que des variations de prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

La majorité des placements sont maintenus à long terme pour soutenir le fonctionnement général et les dotations. Ces placements sont principalement des actions, des obligations ainsi que des titres du marché monétaire et sont donc exposés au risque de prix autre de par leur nature.

L'Université gère le risque de prix autre au moyen de sa politique de placement, qui précise les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque tout en obtenant des rendements d'investissement à long terme qui répondent à ses besoins.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de flux de trésorerie lorsqu'elles sont dues. L'Université réduit ce risque grâce à la gestion de ses activités en surveillant les sorties de trésorerie attendues au moyen de son processus de budgétisation, et le maintien de placements qui peuvent être convertis en espèces lorsqu'un flux de trésorerie inattendu survient. L'Université dispose d'une marge de crédit pour s'assurer que les fonds sont disponibles afin de répondre aux besoins financiers actuels et prévus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

16. Dépenses par objet

	Budget	2026	2025
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	32 047 185	32 846 479	31 254 480
Matériel et autres	9 823 863	9 311 437	9 464 829
Amortissement et désactualisation des immobilisations	1 993 300	1 899 323	1 870 787
Services publics	875 860	890 594	873 220
Déplacements et conférences	849 803	735 698	851 353
Bourses et prix	1 160 000	1 361 578	1 135 936
	46 750 011	47 045 109	45 450 605

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

17. Excédent accumulé

					2026
	Investi en immobilisation	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	26 180 008	20 865 347	20 909 193	1 383 342	69 337 890
Excédent (insuffisance) de fonctionnement avant la contribution en dotation	(1 433 248)	-	-	1 665 542	232 294
Dons en dotation	-	-	411 995	-	411 995
Revenu net des placements en dotation	-	-	1 367 869	-	1 367 869
Virements					
Intérêts aux soldes internes	-	393 910	-	(393 910)	-
Allocations pour projets futurs	-	1 055 000	-	(1 055 000)	-
Financement de projets	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	250 831	(36 404)	-	(214 427)	-
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	(1 182 417)	1 412 506	1 779 864	2 205	2 012 158
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	24 997 591	22 277 853	22 689 057	1 385 547	71 350 048
Gains de réévaluation cumulés	-	-	6 466 724	8 384 916	14 851 640
Excédent accumulé	24 997 591	22 277 853	29 155 781	9 770 463	86 201 688

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

17. Excédent accumulé (suite)

	2025				
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	26 245 121	21 407 374	20 365 354	1 381 207	69 399 056
Excédent (insuffisance) de fonctionnement avant la contribution en dotation	(1 075 249)	-	-	470 244	(605 005)
Dons en dotation	-	-	311 185	-	311 185
Revenu net des placements en dotation	-	-	232 654	-	232 654
Virements					
Intérêts aux soldes internes	-	744 473	-	(744 473)	-
Allocations pour projets futurs	-	(9 000)	-	9 000	-
Financement de projets	-	(521 000)	-	521 000	-
Acquisition d'immobilisations	1 010 136	(756 500)	-	(253 636)	-
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	(65 113)	(542 027)	543 839	2 135	(61 166)
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	26 180 008	20 865 347	20 909 193	1 383 342	69 337 890
Gains de réévaluation cumulés	-	-	5 582 241	6 982 780	12 565 021
Excédent accumulé	26 180 008	20 865 347	26 491 434	8 366 122	81 902 911

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

18. Excédent accumulé affecté d'origine interne

L'excédent accumulé affecté d'origine interne comprend des montants réservés dans l'excédent accumulé qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs. Ce montant est issu de provisions établies pour divers besoins, situations, événements connus ou imprévus.

Une politique du Bureau des gouverneurs régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en résultent. Selon la politique en vigueur, le Fonds grevé d'affectations d'origine interne porte intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 1,8 % (3,70 % en 2025). Cette mesure vise à protéger ce solde contre les effets de l'inflation.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

Bourses et prix

Les revenus financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses étudiantes qui proviennent des subventions et des dons annuels.

Campagnes futures/appariement de dons

Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

Projets stratégiques

Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de réaliser des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique, mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

- Recherche : les fonds destinés pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs;
- Bibliothèque : les fonds destinés pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;
- Recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité, appui au secteur académique, et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

18. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

Projets d'immobilisations

Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques de l'Université, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

Financement de transition de programmes et de services

Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

18. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

	2026					2025
	Bourses et prix	Campagnes futures/ appariement de dons	Projets stratégiques	Projets d'immobilisations	Financement de transition de programmes et services	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent des revenus sur les dépenses avant virements	-	-	-	-	-	-
Virements						
Intérêts aux soldes internes	68 524	22 997	48 489	189 054	64 846	744 473
Allocations pour projets futurs	-	-	170 000	885 000	-	(9 000)
Financement de projets	-	-	-	-	-	(521 000)
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	(36 404)	-	(756 500)
	68 524	22 997	218 489	1 037 650	64 846	(542 027)
Solde au début de l'exercice	3 806 891	1 277 615	2 523 851	9 654 430	3 602 560	21 407 374
Soldes à la fin de l'exercice	3 875 415	1 300 612	2 742 340	10 692 080	3 667 406	20 865 347